



*Avis d'un citoyen de Pouillon
sur le projet de centrale de stockage de gaz*

Gilles Granereau, avril 2012

Présentation :

- écologue, botaniste (quelque peu historien...), ayant une bonne connaissance des dynamiques littorales, des milieux naturels
- adhérent d'aucune association à vocation écologique ou politique
- impliqué dans la vie locale à travers des associations (trésorier de Mémoire en Marensin, vice-président de la Société de Borda, secrétaire et chargé maintenance à l'association de Vol à Voile « Les planeurs des pays de l'Adour »)

==> mon intervention se fait en toute indépendance et n'est pas guidée par des considérations idéologiques ou autres.

==> c'est l'intervention d'un citoyen qui se questionne sur la pertinence d'un projet... et sur l'utilisation d'argent public....

Un projet indispensable ?

- le gaz n'est pas l'énergie de demain,*
- les besoins énergétiques réels sont autres (nous y reviendrons) que les « investissements à rentabilité prioritaire ».*
- n'existe-t-il pas d'autres priorités plus pertinentes ? (nous y reviendrons également)*

Le Gaz naturel est considéré comme un « combustible propre », ce qui n'est pas le cas. On peut supposer que le projet est éligible à la logique des quotas de Carbone (permis/droits de polluer), ce qui devrait constituer un attrait non négligeable pour les investisseurs !

Un projet respectueux de l'environnement ?

- l'argument «réduction des gaz à effet de serre » n'est pas recevable, aucun lien n'ayant été établi entre augmentation du CO2 et augmentation des températures.*
- les autres effets possibles du CO2 (par ex. la « roue de secours » des pro-CO2 = l'acidification des océans) ne sont pas démontrés (Pelejero et al. (2005), Iglesias-Rodríguez et al. (2008), Checkley et al (2009), etc. biblio à venir)*
- les rejets de sulfure d'Hydrogène (H2S) sont eux, polluants*
- rejet également de méthane CH4 (autre GES pour les amateurs...)*

Adéquation économie/emploi

- coût du projet : 650 000 000 euros (donc probablement >1 M euros in fine)
 - cela représente environ 15000 emplois salariés
 - à l'arrivée, 25 emplois directs !

Des pistes plus pertinentes ?

Al'heure actuelle, cet argent ne serait-il pas plus utile pour d'autres projets orientés emploi/écologie ?

Ou bien alors, aider les enfants maudits par les grands groupes de l'énergie, à savoir :

- la méthanisation à partir de lisier , de biomasse, de déchets...
- centrales de transformation de la biomasse en énergie directe (chaleur) ou indirecte (gaz, carburants...)
- et pourquoi pas créer un usine de fabrication de gazogènes améliorés ???
question idiote ?

- quoi qu'il en soit, cette somme serait beaucoup plus utile à la recherche dans le domaine des énergies nouvelles, ou l'amélioration de procédés existants.

Impact directs négligeables ?

- aucune expérience de ce procédé dans les Landes (en France ?) ,donc, comment être affirmatifs sur l'absence d'impacts ?*
- sur le milieu terrestre, un cahier des charges bien ficelé peut réduire les effets lors du chantier. Mais pas les supprimer !*
- le bruit : dégazages, pompages (pour ceux qui ont des voisins ayant des pompes à chaleur, ils savent ce que cela signifie... malgré la Loi sur le bruit)*
- les odeurs : à Pouillon nous sommes habitués aux odeurs de Lacq, mais cette fois-ci nous les aurons en direct ! (pour les amateurs d'H₂S ou sulfure d'hydrogène)*

Risques industriels à la campagne?

*- ou comment dormir avec une bombe sous nos pieds ?
- le risque est paraît-il négligeable*

- mais ce négligeable impose de mettre un périmètre Séveso

- alors, danger ou pas, il faudrait quand même aviser les citoyens !

Question : les habitants concernés (ceux qui ne seront pas expropriés) percevront-ils une indemnité, au même titre que le citoyen participe à la pollution qu'il induit, en payant des taxes au profit de la collectivité ?

- ou alors, y a-t-il deux poids, deux mesures ?

Quels risques induits par les installations ?

- le risque d'accident, involontaire ou non (terrorisme?) existe, qui peut le démentir et affirmer qu'il y a un risque « 0 » ?*
- quid du risque de pollution des nappes en cas d'incident, d'accident, ou lors d'utilisation de produits pour la construction des réservoirs.*

Stockage dans les diapirs, une sécurité absolue ?

- on ne peut exclure l'existence de brèches, de failles, de zones poreuses : ceci conduira à une pollution des nappes profondes*
- qu'en sera-t-il de la stabilité des sols lorsque les réservoirs seront abandonnés ? La diminution de la pression ne va-t-elle pas provoquer des effondrements ? (cf. ce qui se passe à Dax...)*

Les saumoducs, ou l'aberration d'un projet irréfléchi

Contexte : sur le littoral gascon, tous les rejets en mer produisent une forme de pollution. La Loi Littoral interdit d'ailleurs tout nouveau rejet en mer. Il reste encore des canalisations pour lesquelles des solutions sont recherchées afin de les éliminer (Tarnos, Vielle Saint Girons, Mimizan, La Salie...).

- la construction de 90 km de canalisations aura un effet majeur sur les milieux, en particulier sur les deux derniers kilomètres.*
- les mouvements de sables dans le Golfe de Gascogne, et en particulier à proximité du littoral sont très importants . Le phénomène de houles et de courants induits peuvent détruire la canalisation en mer.*

Les saumoducs, suite...

- en cas de rupture de la canalisation en milieu terrestre, le risque de pollution est majeur (cela s'est déjà produit à Mimizan)

- la formation de « bouchons » semble inévitable, que ce soit à l'aspiration (sable, déchets, voire même mammifères marins...) ou au rejet (bancs de sable)

La plate-forme sous-marine est un milieu mouvant, où toute installation fixe ne peut résister durablement. Le coût d'entretien des installations à la mer est colossal.

Les saumoducs, suite...et fin ?

- au niveau du captage, comment éviter de piéger des poissons ou organismes utiles (plancton...)*
- au niveau du rejet, c'est une hérésie de faire croire qu'il n'y aura pas de pollution : la dilution du sel par l'eau de mer dans le diapir entraînera obligatoirement la libération de minéraux, de matière organique, de métaux lourds, et pourra contribuer à des réactions chimiques (==>question à poser aux chimistes!).*
- ==> donc l'eau rejetée sera plus chargée qu'initialement, c'est une évidence : il y aura pollution de l'océan (personne n'est actuellement en mesure de qualifier ni quantifier cette pollution).*

Pour conclure

- le financement du projet fera certainement appel à des fonds publics (Europe, Etat, Région???), et il est normal que les citoyens veillent au bon usage de cet argent.
- des sites Natura 2000 sont concernés, et quoi qu'il en soit, l'évaluation d'incidences sera requise : il faudra veiller, si le projet avance, à ce qu'elle soit réalisée objectivement (on peut rêver?).
- il ne faut pas être un spécialiste pour « sentir » que ce projet constitue une aberration écologique, sociale, et économique.
- les « spécialistes » qui battissent ce projet sont certainement tous compétents dans leur domaine d'ingénierie, mais ne peuvent donner de garanties sur les impacts, la mesure des risques étant différente en termes industriels, écologiques (voire socio-économiques).

Pour conclure

Le poids des arguments allant à l'encontre du projet est bien supérieur à celui des incertitudes annoncées par les promoteurs.

Ne serait-ce que le saumoduc dans sa partie maritime, cet ouvrage constitue à lui seul une hérésie qui justifie tout à fait les craintes des populations locales et des associations qui ont dénoncé cette affaire.

Je vous remercie pour votre attention